



Déclaration CFDT au CTPM du 15 décembre 2009

Nous ne sommes pas venus les 4 et 7 décembre 2009 sur le sujet des DIRM pour une raison bien simple mais essentielle : aucun espace réel et concret de dialogue ne nous était offert. Pourtant, depuis l'avènement de ce ministère nous n'avons pas cessé d'alerter sur les questions relatives à la mer et plus particulièrement à l'organisation de son administration et de ses services. Les arbitrages rendus, mettent à mal la cohérence d'ensemble de nos services entre des DDTM d'une part, des DREAL et DIRM de l'autre..

Encore une fois, rien dans les documents proposés et soumis au débat, malgré nos demandes maintes fois répétées, n'évoquaient réellement les conséquences de ces décisions sur les effectifs, sur les situations individuelles des personnels, leurs statuts, leurs missions et sur les mesures envisagées pour passer d'une organisation à l'autre. Des études d'impact s'imposaient, plus particulièrement autour des services supprimés, comme les DRAM. Nous ne les avons pas eues.

En matière de dialogue, de respect des partenaires sociaux, nous atteignons de nouveaux sommets avec le dernier courrier du premier ministre en date du 28 octobre 2009.

Je vous propose un petit retour en arrière : nous sommes le 20 octobre et notre ministre s'exprime :

« Le dialogue social n'est pas une obligation imposée, c'est l'essence même de la gestion d'une grande organisation, la gestion des ressources humaines ». Plus loin, lors de la même réunion avec les organisations syndicales de son ministère, le ministre d'État ajoutait : « le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux ne doit pas être un dogme et un préalable et je serai extrêmement attentif et vigilant à nous engager dans les seules nouvelles réformes dont la nécessité et la possibilité d'une action juste auront été strictement démontrées ».

Était-il tenu dans l'ignorance du courrier que préparait le premier ministre au sujet de la poursuite de la RGPP dans le champ de son ministère ? Celui-ci prévoit de confier à une équipe d'auditeurs associant fonctionnaires et consultants privés la mission de proposer de nouvelles mesures permettant de poursuivre et même d'aller au-delà de la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite. Au-delà de cet aveu, un certain nombre de chantiers qui doivent être examinés « sans tabou » et en se demandant si l'État est le mieux placé pour prendre en charge telle ou telle mission sont listés, parmi lesquels :

- *la recherche de gains d'efficacité en administration centrale (qui est en charge de la conception des politiques publiques découlant des « Grenelle » et dont nous allons traiter d'un point aujourd'hui)*

- *la réduction des moyens d'ingénierie routière (donc son transfert au privé) et la poursuite de la rationalisation des services déconcentrés (ce sera la 5^{ème} réorganisation en 5 ans)*
- *l'évolution du statut de la Direction Générale de l'Aviation Civile et « l'optimisation » de la mission de contrôle aérien*
- *la création d'un opérateur routier national à partir des 11 Directions Interrégionales des Routes créées en 2006 et la réforme de Voies Navigables de France, qui sortiraient sans doute progressivement du périmètre des services publics*
- *la « rationalisation du régime de retraite des marins », sans attendre le rendez-vous sur l'ensemble des régimes déjà fixé unilatéralement pour 2010*
- *l'analyse de l'impact des lois « Grenelle » sur l'emploi public pour distinguer les besoins en emplois pérennes des renforts ponctuels (pour pouvoir recruter des contractuels à durée déterminée au lieu de fonctionnaires)*
- *la réforme de l'aide personnalisée au logement.*

La CFDT dénonce la politique de baisse de l'emploi public et de précarisation des emplois qui est, au-delà des discours, la mère de beaucoup de réformes gouvernementales. Elle condamne la méthode qui consiste à préparer en catimini, sans autre réflexion que celle de quelques technocrates zélés, de nouveaux projets de démantèlement des garanties sociales et des missions de services publics. Elle rappelle les méfaits démontrés, au sein même de notre ministère, de réformes menées à la hussarde, sans concertation, sans moyens, sans accompagnement social. Je veux parler là de la souffrance au travail et de ses conséquences. Quant à réformer à nouveau des réformes à peine mises en place, cela frise le non-sens. Comment devons nous interpréter les approfondissements demandés sur le permis de conduire et de construire ?

La CFDT appellera les agents publics, les salariés concernés et les citoyens à participer le plus largement possible aux initiatives qui leur permettront d'exprimer sous les formes appropriées leur rejet du processus de démantèlement progressif du modèle social français à l'œuvre au MEEDDM comme ailleurs.

La CFDT, bien entendu, n'est évidemment pas surprise de la commande passée par le premier ministre pour une nouvelle phase de la RGPP. Mais la crédibilité de notre ministre et de son administration en prennent un coup. Le sauveur potentiel de la planète n'est-il même pas en capacité de diriger son ministère ?

La CFDT constate que – tout à son meccano administratif et à sa quête d'emplois à supprimer – le gouvernement ne s'intéresse même pas au bilan des mesures déjà prises, ni à la cohérence de ses décisions, obnubilé qu'il est par l'idéologie du moins d'État.

L'administration centrale, à peine reconfigurée et regroupée, doit s'attendre à un régime amincissant. L'ingénierie liquidée par pans entiers, c'est le monopole du privé et le recul des capacités du maître d'ouvrage à contrôler les marchés. Plusieurs réformes à peine en place sont remises en cause et posent question :

- *rationalisation des services déconcentrés : après les DDEA, les DREAL, les DDT ou DDTM, une nouvelle réorganisation à partir de 2012 ?*
- *réforme du permis de conduire : le retour de l'externalisation et de la privatisation rejetés en 2009 ?*

- *VNF : après les travaux, l'exploitation des voies les plus fréquentées confiée au privé comme sur le futur canal Seine-Nord et le risque de transfert des personnels à VNF ?*
- *L'opérateur routier national écarté au moment de la création des DIR est de retour, au moment même ou en Ile de France, le même premier ministre décide de fusionner la DIR et la DRE ?*

Même les politiques publiques dans des domaines aussi sensibles que la sécurité ou le logement doivent passer sous les fourches caudines des experts en suppressions d'emplois.

Cette fois la commande va carrément au-delà du non-remplacement d'un fonctionnaire pour deux départs en retraite. Certains rêvent de voir la RGPP dévorer toutes les autres politiques de l'Etat. Pour la CFDT, c'est NON, sur la méthode comme sur le fond !

Face à ce déni de dialogue, face à l'autisme profond de ce gouvernement, nous ne resterons pas passifs. Aujourd'hui une nouvelle fois nous allons dénoncer les conditions d'organisation de ce dialogue social, de sa précipitation permanente érigée en méthode qui se conjugue à l'absence de volonté de discuter. Des délais contraints sont imposés. Oui c'est vrai mais avouez que sur l'ARTT, depuis notre courrier du 22 septembre 2009, rappelé le 20 novembre, qui précisait nos revendications, nous étions en droit d'entendre quelques réponses.

Quelle preuve pourriez vous bien nous apporter aujourd'hui que les projets de textes, de créations de services, de réorganisation soumis à notre avis sont le fruit de discussions abouties et sérieuses ?

Nous avons exprimé des suggestions, des demandes, nous étions prêts à en discuter. Depuis la constitution de ce ministère, nous assistons au festival des occasions manquées de discuter au fond, d'inscrire ce dialogue dans un agenda social à la hauteur des enjeux ! Au lieu de cela, nos demandes restent vaines comme nos interpellations en CTPM sur la mise à disposition du SERM, sur l'état de la vacance en emplois dans les services, sur le pilotage de la masse salariale, sur les économies réalisées et leurs destinations.

De tout cela, nous souhaitons discuter sérieusement. Aujourd'hui je crains que nous ne puissions, sauf sur le premier point, n'exprimer que des avis négatifs. Le CTPM devrait être un aboutissement et il n'est que vidé de son sens.

En réponse, le secrétaire général rappelle « quelques grands fondamentaux qui guident l'action du ministère » : c'est toujours la même stratégie, constituer un grand ministère, éviter les remises en cause du périmètre ministériel, s'exprimer et peser dans les arbitrages, porter le développement durable et assurer une juste reconnaissance du travail et des responsabilités exercées par les personnels.

Mais le contexte est particulier. Un déficit budgétaire de 117 milliards, des restructurations importantes, « la grosse vague, elle arrive et il s'agit de tenir la barre du navire le plus longtemps possible... c'est la RGPP2 qui met dans l'œil du cyclone les opérateurs... »

La CFDT a bien l'impression que cela est déjà fait.

Nous n'échapperons à des règles très contraignantes sur les déficits, compte tenu du refus d'augmenter les impôts.

Il a exprimé sa satisfaction de la transparence de notre ministre qui nous a précisé pour quoi il se battait. Le Ministre réclamait une pause. « Il l'a dit mais ce n'est pas lui qui a eu raison. »

La lettre de Fillon du 28 octobre montre qu'il a perdu ses arbitrages.

Il ne semble pas opportun, pour le SG, d'avoir un opérateur routier national, ni de transférer les personnels de la navigation à VNF. D'ailleurs, il nous a précisé qu'il souhaitait un avis écrit de chaque organisation syndicale présente au CTPM sur le transfert du patrimoine immobilier de l'Etat à VNF en précisant sa volonté de garantir le maintien des logements de fonction.

Le secrétaire général rappelle que dans le cadre de la RGPP 1, le ministère a su opposer ses arguments et s'organiser pour répondre aux auditeurs de l'IGF en faisant valoir ses positions.

Nous lui avons rappelé la diminution des recettes fiscales (qui pesaient 18%, il y a 10 ans et n'en pèsent plus que 14 aujourd'hui) équivalentes à 80 milliards d'euros auxquelles nous pouvons ajouter les 70 milliards de niches fiscales. Le gouvernement a les moyens de retrouver des marges de manœuvre mais c'est une autre politique, loin de la redistribution actuelle aux plus fortunés et aux mieux conseillés fiscalement.

Point 1 : Ajout de l'ANAH à l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant la liste des opérations de restructuration de services ouvrant droit à la prime de restructuration...

Cet ajout correspondait à notre demande. Nous avons rappelé que ce texte permettait l'attribution de la prime de 250 euros et qu'il était donc nécessaire de rajouter l'ensemble des services oubliés (DIR, CIFP, CETE, CVRH, ONEMA, ONCFS, etc) pour permettre de verser la prime à tous comme nous le demandons, puisque nous avons, en outre, la certitude que les crédits à la disposition du ministère le permettraient. Malgré la demande unanime des organisations syndicales l'administration ne répond pas !

Contre : FO 5

Pour : administration + CFDT + UNSA (18)

Abstention : CGT (7)

Point 2 : réduction d'ancienneté, bilan 2007 et arrêté 2008

Depuis 2007, le ministère est entré dans le champ d'une expérimentation sur la suppression de la notation. En 2007, pour répartir les bonifications d'ancienneté, il avait été décidé d'attribuer un mois de réduction à tous sauf cas particuliers. En réalité, pour certains corps, les bonifications à distribuer sont insuffisantes (cf. attachés) et pour d'autres, au contraire, il reste des reliquats. L'administration proposait pour 2008 de revenir sur le principe 2007 en autorisant les chefs de service à attribuer à 10% des effectifs des bonifications de 2 à 3 mois. Ce nouveau dispositif se rapproche des dispositions antérieures (20% des effectifs notés pouvant bénéficier de réduction de 3 mois). Malheureusement, la transparence n'est plus vraiment de rigueur puisque les CAP seront consultées pour clôturer l'exercice final et être informées des décisions prises. Avec la suppression de la notation, l'administration ne sait pas gérer le système des réductions d'ancienneté et s'en remet aux seuls chefs de service sans que les personnels bénéficient d'un droit de recours puisque les critères d'attribution seront très discrétionnaires et connus au final, du seul chef de service.

Contre : 15 (CGT 7, FO 5, CFDT 2, UNSA 1)
Pour : administration 15

Point 3 : réorganisation de l'administration centrale

Difficile d'y voir clair sur les modifications de l'administration dont certaines sont liées à la création du service à compétences nationales sur les prestations informatiques... Comment se prononcer sans comprendre le pourquoi du comment, sans connaissance des impacts sur les situations individuelles.. Il n'y en a pas nous dit-on mais cela n'est écrit nulle part, bien sûr des postes d'encadrement disparaissent mais c'est la vie... Nous reclassons tout le monde !

Contre : 15 (CGT 7, FO 5, CFDT 2, UNSA 1)
Pour administration 15

Point 4 : service à compétence nationale, centre de prestations et d'ingénierie informatiques

Un début d'études d'impact est fourni mais il manque des éléments. Que veut dire la phrase sur les recrutements ? La CFDT demande un comité de suivi ou l'ouverture du comité consultatif.

Le secrétaire général évoque une circulaire cadre concernant la stratégie CETE en début d'année 2010. Il demande aux OS de préciser, par écrit, leur vision des futures structures du CETE. Il précise qu'en ce qui le concerne, il est favorable aux SD pour pérenniser les CETE.

Contre : 15 (CGT 7, FO 5, CFDT 2, UNSA 1)
Pour administration 15

Point 5 : diverses dispositions ARTT

La CFDT, d'entrée, précise qu'elle est favorable à une harmonisation par le haut. Nous avons remis, le 22 septembre 2009, une plate forme revendicative avec 12 revendications que nous rappelons dont les plus essentielles sont : le cycle de 4 jours, le refus du forfait cadre, la mesure de report d'heures sur le trimestre, le respect des garanties minimales, etc...

Le secrétaire général ne souhaite pas faire de réponses globales, les différents textes ont été présentés en groupe d'échanges, les réponses seront apportées au cas par cas. Face au refus du secrétaire général de répondre aux demandes des OS quant à sa volonté de négocier véritablement, une suspension de séance a été demandée.

A la reprise, la CGT, au nom de l'intersyndicale CGT/CFDT/FO/UNSA a informé le président du CTPM que les syndicats trouvaient son positionnement totalement inadmissible. Pour les OS, seul est acceptable l'alignement par le haut.

Les organisations syndicales ont donc quitté le CTPM. Une demande d'audience intersyndicale a été envoyée au ministre. En attendant, toutes les réunions (autres que CAP, CCP et CAD) seront boycottées. Nous invitons nos syndicats et leurs sections à faire de même.

